

LE 9 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le neuvième jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-huit (2018-01-09) dans la salle des délibérations du conseil, au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beauregard

Les conseillers mesdames Francine Vallières Juteau et Sophie Beauregard, messieurs Christian Marois et François Lamoureux et madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame France Lagrandeur.

L'inspecteur municipal monsieur Marco Dubois.

Public : Deux (2) personnes assistent à la séance du conseil.

ABSENCE

Monsieur le conseiller Pierre Daigle

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la secrétaire de l'enregistrer au procès-verbal.

2018-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beauregard ouvre la séance à 20 h 10.

2018-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Copie de l'ordre du jour proposé a été remise au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la secrétaire et/ou le maire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

B- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SÉANCES DÉCEMBRE 2017

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCE

5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Décembre 2017

5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Décembre 2017

5.3 Renouvellement des contrats d'entretien annuels, adhésions, cotisations, mises à jour et abonnements 2018

6- ADMINISTRATION

6.1 Autorisation comptes à payer – Décembre 2017 et Janvier 2018

6.2 Suivi – Coop Au cœur du village

6.3 Avis de motion et projet de règlement dans le cadre du remplacement du *Code d'éthique et de déontologie des élus*

6.4 Responsable des loisirs – Participation à la Table régionale du loisir estival 2018

6.5 Demande d'autorisation en vertu du Règlement #526-2014 visant les heures d'ouverture des endroits publics municipaux pour les événements spéciaux *Journée Familiale du Carnaval et Tournois de curling* organisé par l'AJLSJ

6.6 Demande d'autorisation à une fin autre qu'agricole à la C.P.T.A.Q. – Lot 4 285 002

6.7 Demande d'autorisation à une fin autre qu'agricole à la C.P.T.A.Q. – Lot 3 987 896 et lot 3 987 899

7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

7.1 Rapports verbaux ou écrits :

7.1.1 Secrétaire-trésorière

7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement

7.1.3 Protection incendie

8- VOIRIE MUNICIPALE

9- DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

9.1 Adoption du Règlement #547-2017 modifiant le règlement de zonage no. 491-2007 pour prohiber les installations de transfert de matières résiduelles sur l'ensemble du territoire **Reporté**

9.2 Prolongation de la ligne électrique sur la rue de l'Asaret – Évaluation sommaire du coût des travaux

9.3 Comité consultatif d'urbanisme – Nomination du membre au siège #2

10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

10.1 Offre d'emploi – Secrétaire et communication / temps partiel

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2017 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil présents ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que le procès verbal de la séance extraordinaire, portant exclusivement sur l'adoption du budget 2018, tenue le 12 décembre 2017 est **ADOPTÉ** tel que rédigé.

2018-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2017 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil présents ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que le procès verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017 est **ADOPTÉ** tel que rédigé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la session peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

4.1 Lettre de la Sécurité publique du Québec concernant la facturation des services policiers de la Sureté du Québec du Québec pour l'année 2018.

2018-01-005

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – DÉCEMBRE 2017

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 5 janvier 2018 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 13 décembre 2017 et le 9 janvier 2018.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2018-01-006

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL DÉCEMBRE 2017

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 4 janvier 2018 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 13 décembre 2017 et le 9 janvier 2018.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2018-01-007

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ANNUELS DES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS, ADHÉSIONS ET COTISATIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS, MISES À JOUR DES LIVRES, CODES MUNICIPAUX ET NOUVEAUX ABONNEMENTS POUR 2018

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à :

- **RENOUVELER** les contrats d'entretien annuels d'équipements administratifs de la Mairie et les adhésions, pour l'année 2018, aux associations dont la municipalité est déjà membre, s'il en est toujours opportun ;
- **RENOUVELER** les abonnements et mises à jour aux différents codes et autres livres de loi, de même qu'aux revues auxquelles la municipalité est déjà abonnée, le tout suivant le tarif en vigueur, et s'il en est toujours opportun ;
- **ABONNER** la municipalité à toutes nouvelles associations, livres ou codes, s'il en est opportun.

2018-01-008

APPROBATION COMPTES À PAYER 2017 ET COMPTES DE JANVIER 2018

Soumis au conseil: Liste des comptes de décembre 2017 et de janvier 2018.

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les salaires payés durant le mois de décembre 2017 sont ratifiés, soit du :

Dépôt #1700270 au dépôt #1700292 : **12 115.19\$**

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses y effectuées et autorise le paiement des comptes dus, soit du :

Comptes à payer pour 2017 et de janvier 2018:

Chèque #1700416 au chèque #1700426 : 30 417.48\$

Chèque #1800001 au chèque #1800022 : 92 574.31\$

Paiement par internet : 8 849.09\$

Comptes à payer pour 2017 et janvier 2018 : **131 840.88\$**

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

SUIVI - DOSSIER DE LA COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Dépôt du budget prévisionnel du mois d'octobre et novembre 2017.

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller François Lamoureux donne un avis de motion, à l'effet qu'il sera proposé d'adopter par le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire subséquente, un règlement révisé remplaçant le règlement no. 524-2014 modifié par le règlement no. 535-2046 établissant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Joachim-de-Shefford*, et pour ce faire, les procédures prévues à la loi seront suivies.

Le conseiller François Lamoureux, après avoir donné l'avis de motion, dépose le projet de règlement au conseil municipal. Suite à cette séance, un avis public par affichage sera donné au moins sept (7) jours avant la séance régulière de l'adoption de ce règlement.

2018-01-009

RESPONSABLE DES LOISIRS – PARTICIPATION À LA TABLE RÉGIONALE DU LOISIR ESTIVAL 2018

ATTENDU QUE la municipalité fait partie de Loisir et Sport Montérégie ;

ATTENDU QUE la Table régionale du loisir estival 2018 offre une journée de conférence et de présentations portant sur le leadership et offre aux participants des pistes de solution, ainsi que des outils afin de mieux comprendre ce phénomène complexe et parvenir à exercer soi-même un meilleur leadership dans l'exercice du métier de gestionnaire et arriver à reconnaître le leadership chez les autres ;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DŪMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la responsable des loisirs à participer à la Table régionale du loisir estival 2018 qui se tiendra le jeudi 8 février 2018 à Saint-Basile-le-Grand.

QUE les coûts d'inscription et les frais de déplacement seront défrayés par la municipalité.

2018-01-010

DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT #526-2014 VISANT LES HEURES D'OUVERTURE DES ENDROITS PUBLICS MUNICIPAUX POUR LES ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX, SOIT POUR LES TOURNOIS DE CURLING ORGANISÉS PAR AJLSJ

ATTENDU QU'AJLSJ organise des tournois de curling les 26 janvier et 9 février 2018 dans le cadre des activités du Carnaval 2018;

ATTENDU QUE ces activités se terminent au-delà de 23 heures;

ATTENDU QU'en vertu du règlement no. 526-2014 visant les heures d'ouverture des endroits publics municipaux, les heures établies sont de 7 heures à 23 heures par jour, sauf lors d'un événement spécial autorisé par le conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DŪMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'association Activités Jeunesse & Loisirs de Saint-Joachim de dépasser l'heure d'ouverture du parc des loisirs les 26 janvier et 9 février 2018, soit jusqu'à 2 heures maximum, lors de la tenue des tournois de curling représentant des activités spéciales organisées dans le cadre du Carnaval 2018.

2018-01-011

DEMANDE D'AUTORISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE À LA C.P.T.A.Q. – LOT 4 285 002

Soumis au conseil : Demande pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture à la C.P.T.A.Q. sur une partie du lot 4 285 002 du cadastre du Québec appartenant à 9133-8145 Québec inc. dont le demandeur est Bertrand Ostiguy inc (Steve Ostiguy) ayant comme mandataire M. Sylvain Goyette.

ATTENDU QUE Bertrand Ostiguy inc (Steve Ostiguy) dépose une demande à la C.P.T.A.Q. pour utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit extraire du matériel rocheux dans une section du lot 4 285 002 adjacent au lot 3 988 034 où des travaux

d'extraction sont déjà autorisés (décision 213697). Le projet consiste à unifier les planchers d'excavation de manière à laisser une topographie unie sans talus à angle ;

ATTENDU QUE la superficie visée par cette demande est de 3.1 hectares sur une superficie de 27.6 hectares ;

ATTENDU QUE l'utilisation projetée ne porte pas atteinte à l'homogénéité de ce secteur puisque le demandeur est déjà l'exploitant de la carrière adjacente à cette demande ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte d'appuyer la demande de Bertrand Ostiguy inc (Steve Ostiguy), dont le lot appartient à 9133-8145 Québec inc., ayant comme mandataire M. Sylvain Goyette, concernant une utilisation à une fin autre que l'agriculture. Cette demande consiste à extraire du matériel rocheux dans une section du lot 4 285 002 adjacent au lot 3 988 034 où des travaux d'extraction sont déjà autorisés (décision 213697). Mais à certaines conditions, soit :

- Que cet endroit ne devienne pas une carrière ;
- Que la période pour laquelle l'utilisation demandée soit de **5 ans** et non 10 ans ;
- Qu'il n'y ait aucun transport durant la période de dégel et pour les mois de février et mars, obtenir une autorisation écrite de la municipalité ;
- Que le concassage ait lieu sur le terrain du demandeur sur lequel il y a déjà une autorisation de la C.P.T.A.Q. (décision 213697)
- Que l'entrepreneur remette ce terrain pour un usage propice à l'agriculture une fois l'extraction terminée ;
- Que le demandeur se soumette à tous autres règlements et lois en vigueur.

2018-01-012

DEMANDE D'AUTORISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE À LA C.P.T.A.Q. – LOT 3 987 896 ET LOT 3 987 899

Soumis au conseil : Demande pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture à la C.P.T.A.Q. sur une partie du lot 3 987 896 appartenant à Mme Nicole Benoit et une partie du lot 3 987 899 appartenant à M. James Brandrick dont le demandeur est Bertrand Ostiguy inc (Steve Ostiguy) ayant comme mandataire M. Sylvain Goyette.

ATTENDU QUE Bertrand Ostiguy inc (Steve Ostiguy) dépose une demande à la C.P.T.A.Q. pour utilisation à une fin autre que l'agriculture, qui consiste à faire du nivellement agricole en enlevant le matériel excédentaire (roc) sur une superficie d'environ 11 hectares pour atteindre 60 cm du sol arable après les travaux. Le projet requiert l'importation du sol cultivable aux lots ;

ATTENDU QUE la superficie visée par cette demande est d'environ 11 hectares sur une superficie totale de 95.8 hectares ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte d'appuyer la demande de Bertrand Ostiguy inc (Steve Ostiguy), dont les lots visés appartiennent à Mme Nicole Benoit (lot 3 987 896) et M. James Brandrick (lot 3 987 899), ayant comme mandataire M. Sylvain Goyette, concernant une utilisation à une fin autre que l'agriculture. Cette demande consiste à faire du nivellement agricole en enlevant le matériel excédentaire (roc) sur une superficie d'environ 11 hectares pour atteindre 60 cm du sol arable après les travaux. Le projet requiert l'importation du sol cultivable aux lots. Mais à certaines conditions, soit :

- Que cet endroit ne devienne pas une carrière ;
- Que la période pour laquelle l'utilisation est demandée soit **5 ans** et non 10 ans ;
- Qu'il n'y ait aucun transport durant la période de dégel et pour les mois de février et mars, obtenir une autorisation écrite de la municipalité ;
- Que le demandeur applique de l'abat poussière lorsque nécessaire ;
- Que le concassage sera autorisé pour une période de trois (3) semaines par année à l'intérieur du délai d'autorisation de la C.P.T.A.Q.;
- Que le concassage sera autorisé du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h et non permis les jours fériés ;

- Que l'entrepreneur remette ce terrain pour un usage propice à l'agriculture une fois l'extraction terminée ;
- Que le demandeur se soumette à tous autres règlements et lois en vigueur.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :
INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal dépose son rapport écrit des travaux effectués du mois précédent.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 547-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 491-2007 POUR PROHIBER LES INSTALLATIONS DE TRANSFERT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Item reporté

2018-01-013

PROLONGATION DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE SUR LA RUE DE L'AZARET – ACCEPTATION DE L'ÉVALUATION SOMMAIRE DU COÛT DES TRAVAUX

Soumis au conseil : Évaluation sommaire du coût des travaux pour la prolongation de la ligne électrique sur la rue de l'Azaret par Hydro-Québec.

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte l'évaluation sommaire du coût des travaux, tel que soumis par Hydro-Québec, pour la prolongation de la ligne électrique sur la rue de l'Azaret pour un montant de 10 804.00\$ plus les taxes applicables, avec un niveau de précision de plus ou moins 30%.

QUE ces travaux seront payés à même le budget en cours.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer tout document donnant effet aux présentes.

2018-01-014

NOUVEAU MANDAT – SIÈGE #2 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE le mandat du siège pair #2 du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) est vacant à la suite des élections municipales de novembre dernier ;

ATTENDU QUE ce conseil désire nommer un nouveau membre ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil nomme, pour agir à titre de membre au siège #2 du comité consultatif d'urbanisme, effectif au 9 janvier 2018 et jusqu'à la fin de ce mandat, soit mars 2019 :

- Siège #2 : Monsieur Christian Marois

2018-01-015

OFFRE D'EMPLOI – SECRÉTAIRE ET COMMUNICATION / TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE la directrice générale aurait besoin d'une aide supplémentaire afin de mieux répondre aux tâches administratives ;

ATTENDU QU'un employé à temps partiel serait nécessaire pour également dégager l'adjointe administrative afin d'accomplir diverses tâches au niveau du secrétariat et des communications ;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la directrice générale a publié une offre d'emploi, pour un employé à temps partiel à 14 heures par semaine, dans le messenger Joachimien du mois de février.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2018-01-016

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 20 h 30.

France Lagrandeur
Directrice générale
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».